



À l'ordre du jour de la 18^e session du Groupe de travail permanent (RID)

Du 20 au 21 novembre 2024 aura lieu à Madrid la 18^e session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID.

Le Groupe de travail permanent a pour tâche de préparer toutes les décisions qui ont trait, pour la plupart, à la modification du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID). Ces propositions de décisions sont ensuite soumises à la Commission d'experts du RID pour adoption.

En cette 18^e session, le Groupe de travail permanent abordera diverses questions restées en suspens lors de sa dernière réunion, et notamment concernant les dispositions particulières relatives à l'équipement des wagons, lesquelles ont déjà été provisoirement adoptées pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027. En outre, il examinera diverses interprétations qui seront publiées sur le site Internet de l'OTIF afin de s'assurer de la bonne application des règles.

Le Groupe de travail permanent sera également informé des discussions menées au sein du groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » qui se réunira le 19 novembre 2024. Ce dernier traitera, entre autres, des prescriptions relatives d'une part au transport des très grands conteneurs-citernes en wagons isolés et d'autre part à l'utilisation de bosses de triage dans les gares de triage. Il s'intéressera également aux exigences relatives à la protection contre les explosions des wagons de marchandises dangereuses équipés d'un attelage automatique numérique.

